

Conditions générales de vente au 27 septembre 2012

(version 4.0)

Article 1 – Préambule

1.1 - Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après « **CGV** », s'appliquent à toute personne, physique ou morale, ci-après le « **Client** », désirant faire appel, ou faisant appel aux services de la société **PROSOLUCE**, Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital social de 10 000 €, dont le siège social est situé au 48 bis Av. François Mitterrand – 31800 SAINT-GAUDENS, immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE sous le numéro 499 357 713, ci-après « **PROSOLUCE** ».

1.2 - Les présentes **CGV** ont pour objet de définir les modalités de fourniture des prestations proposées par **PROSOLUCE** et s'appliquent à toutes les ventes de produits ou de services, ci-après les « **Prestations** », définies dans un cadre contractuel, ci-après le « **Contrat** », dès l'acceptation de la commande par le **Client**. Le seul fait de passer une commande ou d'accepter une offre formulée par **PROSOLUCE** emporte l'acceptation sans réserve des **CGV**, qui prévalent sur toutes les conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire express, préalable et écrit de **PROSOLUCE**.

1.3 - Les plaquettes commerciales, fiches produits, listes de prix, site Internet, notes, n'ont qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle et peuvent, à ce titre, être modifiés par **PROSOLUCE** sans préavis.

1.4 - L'exécution de certaines prestations, emportent l'acceptation sans réserve de conditions particulières, disponibles à l'adresse Internet <http://cgv.prosoluce.fr/>

1.5 - En cas de divergence entre documents contractuels, sauf stipulation contraire expresse, l'ordre de présence sera le suivant : les conditions générales, les conditions particulières, les bons de commande et offres commerciales, les annexes éventuelles aux offres.

Article 2 – Acceptation des commandes

2.1 - Sera considéré comme commande tout **Contrat** (tel qu'un devis, une proposition commerciale, un bon de commande...), revêtant la signature du **Client**, ou étant validé en ligne s'il s'agit d'une commande par Internet. La vente sera, dès lors, réputée conclue (accord sur le prix, les prestations et/ou la marchandise).

2.2 - Un **Contrat** pourra être considéré comme validé, si l'une quelconque des prestations décrites dans ce dernier a été réglée par le **Client**, ou que le paiement d'un éventuel premier terme d'acompte a été réalisé.

2.3 - L'omission sur le **Contrat** de la mention manuscrite « Bon pour accord », l'oubli du paragraphe des pages, ou l'absence du cachet commercial ne pourra invalider la commande.

2.4 - L'acceptation du **Contrat**, par le **Client**, emporte l'acceptation sans réserve des présentes **CGV**, qui s'appliquent quelle que soit la nature des travaux à réaliser, services et éventuelles options souscrites.

Article 3 – Prix

3.1 - Le prix convenu pour les **Prestations** est indiqué sur le **Contrat** ; il s'entend hors T.V.A., sauf indication contraire. En cas de changement du taux de T.V.A. en vigueur, **PROSOLUCE** répercutera au **Client** la modification imposée de plein droit et sans préavis.

3.2 - **PROSOLUCE** se réserve le droit de modifier l'ensemble des tarifs des prestations faisant l'objet d'une redevance régulière, moyennant un préavis de trente (30) jours.

3.3 - En cas de modification, en cours de réalisation, de l'étendue des **Prestations** initialement définies dans le **Contrat**, **PROSOLUCE** pourra être amené à formuler un avenant au **Contrat** en vue d'un réajustement du prix.

3.4 - Le règlement des prestations s'effectue selon les modalités de paiement spécifiées sur le **Contrat** ou la facture. En l'absence d'informations, les moyens de paiement acceptés seront le virement bancaire ou le chèque barré.

Article 4 – Règlement / acompte

4.1 - En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées au **Client**, la date limite de paiement figurant sur la facture faisant foi. Si la date d'échéance n'est pas spécifiée, un délai de 30 jours sera accordé au client pour régler la facture.

4.2 - Sauf mention contraire, pouvant être indiquée sur la facture, ces pénalités sont fixées à 10% du montant hors taxes, par période de 30 jours de retard, outre la facturation de l'ensemble des frais financiers, des frais de recouvrement et des frais de relance, sans préjudice de la suspension et de la résiliation du **Contrat**.

4.3 - En cas d'inexécution par le **Client** d'une quelconque de ces obligations, notamment de paiement, **PROSOLUCE** se réserve le droit de suspendre, après mise en demeure restée sans effet huit jours après son envoi au **Client**, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension ne puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit, au profit du **Client**.

Article 5 – Livraison

5.1 - Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent en aucun cas le droit au **Client** d'annuler le **Contrat**, de refuser l'exécution de la commande ou de réclamer des dommages et intérêts.

5.2 - Aucune réclamation au titre de dommages ou d'avaries ne pourra être formulée par le **Client** contre **PROSOLUCE** à la réception des **Prestations**.

5.3 - Dans le cadre de la fourniture de biens matériels, **PROSOLUCE** n'assure aucune garantie, sauf mention contraire présente dans le **Contrat**. En cas de dysfonctionnement, le **Client** devra contacter le constructeur de l'équipement qui assurera la garantie constructeur, si effective.

Article 6 – Propriété

6.1 - Lorsque le **Contrat** inclut la fourniture de codes sources informatiques ou de créations graphiques, le transfert de propriété et la fourniture des éléments interviendra après le règlement de la totalité des sommes mentionnées dans le **Contrat**.

6.2 - Le **Client** s'engage à ne pas revendre ou mettre à disposition de tiers les codes sources créés ou modifiés par **PROSOLUCE**, sauf accord dérogatoire express, préalable et écrit.

6.3 - Dans le cadre de la mise à disposition de services hébergés (mode SaaS), **PROSOLUCE** ne transmet aucun droit de propriété des services au **Client**. Seul un droit d'utilisation est conféré au **Client** pendant la durée de l'abonnement.

Article 7 – Réglementations

7.1 - Le **Client** ne doit utiliser les **Prestations** fournies par **PROSOLUCE** que dans la poursuite de buts légaux. Ainsi, le **Client** s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations et de services sur le réseau Internet.

7.2 - En cas de souscription d'une offre de stockage en ligne (hébergement, sauvegarde de données sur Internet...), par le **Client**, celui-ci s'engage à ne pas utiliser l'espace alloué pour stocker des fichiers illégaux ou n'ayant pas de rapport identifié avec les **Prestations**. Ceci inclut, par exemple, le respect des droits d'auteurs, la proscription de documents à caractère obscène et/ou contraire à l'ordre public, la pornographie, les documents à caractère raciste, etc..., et ce, de manière à ce que la responsabilité de **PROSOLUCE** ne puisse en aucun cas être recherchée.

7.3 - En tout état de cause, dans le cas où la responsabilité de **PROSOLUCE** viendrait à être recherchée à cause du **Client**, le **Client** s'engage à dédommager **PROSOLUCE** de tous les frais, dommages et indemnités résultant de ces poursuites.

Article 8 – Étendue des prestations

8.1 - **PROSOLUCE** s'engage à développer, sur ses propres équipements et logiciels, dans ses locaux, les éléments relatifs aux **Prestations** et décrits dans le **Contrat**. **PROSOLUCE** pourra également faire appel à des partenaires, notamment pour la réalisation de commandes spécifiques.

8.2 - L'acceptation du **Contrat** signifie à **PROSOLUCE** l'accord et la bonne compréhension par le **Client** des **Prestations** figurant dans ce dernier.

Article 9 – Prestations à la charge du client

9.1 - Le **Client** déclare avoir la pleine connaissance des exigences nécessitées par l'exécution d'une prestation commandée à **PROSOLUCE**.

À titre d'exemple, dans le cadre de la conception d'un contenu destiné à être diffusé sur Internet, le **Client** est dans l'obligation de souscrire à des services d'hébergement, auprès de **PROSOLUCE** ou d'un autre prestataire, s'il souhaite rendre ce contenu accessible aux internautes.

9.2 - Le **Client** s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exécution du **Contrat**. Ainsi, ce dernier devra notamment fournir à **PROSOLUCE** l'ensemble des éléments permettant de réaliser la ou les prestations commandées, qu'ils soient directement ou indirectement liés au **Contrat**.

9.3 - Il appartient au **Client** de définir et de mettre en œuvre les moyens techniques qu'il juge les plus appropriés, pour préserver l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature, qu'il souhaite rendre accessibles depuis le réseau Internet et ce, dans le respect de la réglementation applicable, notamment en matière de secret des correspondances et de cryptologie. **PROSOLUCE** pourra conseiller le **Client** à ce sujet.

9.4 - Le **Client** s'engage à sauvegarder de manière régulière les données stockées chez **PROSOLUCE**. En tout état de cause, même si de nombreux systèmes de sécurisation de données et de sauvegarde sont mis en œuvre sur son réseau, **PROSOLUCE** ne pourra être tenu pour responsable quant à la perte éventuelle de données.

Article 10 – Assistance

10.1 - **PROSOLUCE** met à la disposition du **Client** une assistance technique et commerciale par e-mail et éventuellement par téléphone. L'ensemble des coordonnées sont disponibles sur le site Internet de la société, à l'adresse suivante : <http://www.prosoluce.fr>.

10.2 - Si un problème technique signalé par un **Client** n'est pas du fait de **PROSOLUCE** et que ce dernier souhaite une assistance personnalisée, **PROSOLUCE** se réserve le droit de facturer la prestation, après l'en avoir informé.

10.3 - La modification des applications ou éléments mis à disposition du **Client** par **PROSOLUCE** demande parfois un certain niveau de compétences, notamment dans les langages de programmation et/ou l'administration réseau. S'il souhaite apporter des changements à ces dernières, le **Client** déclare disposer de connaissances suffisantes et ne pourra en aucun cas rendre **PROSOLUCE** responsable de leur mauvais fonctionnement.

10.4 - **PROSOLUCE** ne supporte aucune obligation de contrôle, de vérification, de validation et de correction des fichiers, composants et contenus modifiés par le **Client** ou, de manière générale, par toute personne ne travaillant pas pour le compte de **PROSOLUCE**.

10.5 - **PROSOLUCE** ne supporte pas l'obligation d'apprendre au **Client** les techniques nécessaires à la modification des services rattachés aux **Prestations**.

Article 11 – Duré / tacite reconduction

11.1 - Pour les **Prestations** à exécution successive, le contrat est conclu pour une durée définie dans le **Contrat**, ou à défaut pour une durée de douze (12) mois.

11.2 - Le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour une durée identique, à moins qu'il ne soit dénoncé par lettre simple reçue au plus tard deux (2) mois avant la date d'échéance du **Contrat**.

11.3 - Dans le cas où l'une ou l'autre des parties déciderait de ne pas renouveler le contrat, **PROSOLUCE** s'autorise à supprimer les informations rattachées au(x) service(s) résilié(s).

Article 12 – Confidentialité

12.1 - Les deux parties, s'engagent mutuellement à une obligation de confidentialité dans le cadre de la réalisation des **Prestations**. Ainsi, aucune information ne pourra être transmise à des tiers, quel que soit le support et le mode de transmission. Il ne pourra être dérogé à cette règle qu'en cas d'accord mutuel dérogatoire express, préalable et écrit, ou si le destinataire des informations est un partenaire de confiance, travaillant régulièrement pour le compte de **PROSOLUCE**.

12.2 - Le **Client** permet que son nom et son logo soient mentionnés dans la liste des références clients de **PROSOLUCE**, que ce soit sur son site Internet ou sur n'importe quel outil de promotion.

Article 13 – Non validité partielle

13.1 - En cas de divergence d'interprétation entre l'un quelconque des titres et les dispositions des clauses qu'il représente, les titres seront déclarés inexistantes.

13.2 - Si une ou plusieurs stipulations de ces présentes **CGV** sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur portée.

Article 14 – Loi applicable et attribution judiciaire

Les présentes **CGV** sont régies par la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera, à défaut d'accord amiable entre les parties, de la compétence du Tribunal de Commerce de TOULOUSE (31).